



Commune d'Ardon

Annexe – Directives des Structures d'accueil

1. Informations générales

URL d'accès à MonPortail	https://ardon.monportail.ch
Délais d'inscription	28.02 → une entrée au 01.08 31.03 → une entrée au 01.09 Dès le 01.04 → une entrée au 01.10 et au-delà
Administration	Administration des Structures d'accueil Rue des Proz-Chevalley 1 1957 Ardon Dernier étage du bâtiment structures.accueil@ardon.ch / 027 305 10 61 + 1 Secrétaire : Can Elvide
Structures d'accueil	Nursérie « La Ribambelle » Rue des Proz-Chevalley 1 1957 Ardon nurserie@ardon.ch / 027 305 10 61 + 2 Nombre de places : 15 Horaires d'ouverture : 06h30-18h30 Référente : Perruchoud Laura Crèche « La Farandole » Rue des Proz-Chevalley 1 1957 Ardon creche@ardon.ch / 027 305 10 61 + 3 Nombre de places : 45 Horaires d'ouverture : 06h30-18h30 Référente : Pannatier Justine UAPE « La Marmaille » Rue des Proz-Chevalley 1 1957 Ardon uape@ardon.ch / 027 305 10 61 + 4 Nombre de places : 120 Horaires d'ouverture : 06h30-18h30 Référente : Brandalise Katia
Groupes (Nursérie/Crèche)	Nursérie Les Bébé : 3 mois – 12 mois Les Trotteurs : 12 mois – 18 mois Crèche Les Chenilles : 18 mois – 4 ans Les Lucioles : 18 mois – 4 ans Les Papillons : 18 mois – 4 ans



Commune d'Ardon

2. Heures d'arrivée et de départ

Nurserie et Crèche	Matin		Midi	Après-midi	
Créneau <i>Heure d'arrivée</i>	06h30 – 09h00		11h15 – 11h30	13h30 – 14h00	
Créneau <i>Heure de départ</i>	11h15 – 11h30		13h30	16h15 – 18h30	
UAPE	Matin avant l'école	Matin sans école	Midi	Après-midi Sans école	Après-midi après école
Créneau <i>Heure d'arrivée</i>	06h30 – 07h45	06h30 – 09h00	11h15 – 11h30	13h30 – 14h00	
Créneau <i>Heure de départ</i>		11h15 – 11h30	13h30	16h15 – 16h30	16h30 – 18h30

3. Délais d'annonce de changement

Nurserie, Crèche et UAPE

Délais d'annonce	Contrat régulier <i>au plus tard</i>	Contrat irrégulier <i>au plus tard</i>
Modification durable d'inscription	1 mois pour la fin d'un mois <i>(2 modifications possibles par année scolaire)</i>	1 mois pour la fin d'un mois <i>(2 modifications possibles par année scolaire)</i>
Annulation d'inscription	1 mois pour la fin d'un mois	1 mois pour la fin d'un mois
Période scolaire		
Excuser des prestations	Le jour-même avant 08h00	Le jour-même avant 08h00
Ajout des prestations irrégulières		10 jours ouvrés 18h30
Ajouter des prestations occasionnelles	10 jours ouvrés	10 jours ouvrés 18h30
Vacances scolaires		
Excuser des prestations	30 jours ouvrés	30 jours ouvrés
Ajout des prestations irrégulières		30 jours ouvrés



Commune d'Ardon

4. Délais d'inscription pour les vacances scolaires 2026-2027

Période de vacances	Délai d'inscription
Vacances d'août 2026	05.07.2026
Vacances d'automne 2026	02.09.2026
Immaculée Conception 2026	25.10.2026
Vacances de Carnaval 2027	27.12.2026
Vacances de Pâques 2027	11.02.2027
Pont de l'Ascension 2027	23.03.2027
Vacances d'été 2027	13.05.2027